

	GdB	<h1>Championnat de France</h1> <h2>Jeunes</h2> <h3>règles de sélection</h3>	Annexe 1 adoption : C.D. 12/10/02 + rev. entrée en vigueur : 12/10/06 validité : permanente secteur : JEU remplace : 2004/15 nombre de pages : 3
---	-----	---	---

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

Ces championnats se dérouleront en 2 phases, ils sont ouverts à toutes les ligues.

1. INSCRIPTION

1.1.1. L'inscription est valable pour les 2 phases.

1.1.2. Chaque Ligue pourra inscrire au maximum avec ordre préférentiel :

- 6 joueurs en SH
- 6 joueuses en SD
- 3 paires en DH et en DD
- 4 paires en MX

En plus, les ligues pourront inscrire des équipes de doubles composées de joueurs ou joueuses de 2 ligues différentes, mais ces équipes ne pourront pas participer à la 1^{ère} phase sauf à la place de l'une des équipes des Ligues concernées (voir article 2.2) ou en étant repêchées afin de compléter les tableaux.

Ces inscriptions devront être faites sur le formulaire prévu à cet effet.

Tout joueur inscrit s'engage à être présent lors de la 1^{ère} phase (qualifié par sa ligue ou repêché) et de la 2^{ème} phase (qualifié directement ou suite à la 1^{ère} phase ou repêché après celle-ci).

2. SELECTION POUR LES 2 PHASES

Un joueur peut s'inscrire dans 3 tableaux, mais uniquement dans sa seule catégorie d'âge.

2.1. Exemptés de la 1^{ère} phase

Les joueurs et joueuses suivants sont exemptés de la 1^{ère} phase (l'ordre indiqué par les ligues n'étant pas pris en compte) :

Simple hommes et Simple dames : les 12 premier(e)s inscrit(e)s du CPPP (Classement Permanent Par Points) arrêté à la date indiquée par la circulaire de la Commission Nationale Compétitions.

La présence des joueurs sur les 4 étapes du Trophées Elite Jeunes est obligatoire pour prétendre à une sélection directe à la phase finale du Championnat de France pour les douze premiers. (Sauf dérogation pour les joueurs sélectionnés à une compétition internationale dans la catégorie supérieure.)

Double hommes / Double dames / Double mixte : les 8 premières équipes inscrites ayant le meilleur total de points en additionnant les points de chaque partenaire tirés du CPPP arrêté à la date indiquée par la circulaire de la Commission Nationale Compétitions.

2.2. Participants à la 1^{ère} phase

Les joueurs et joueuses suivants participeront à la 1^{ère} phase (en respectant l'ordre indiqué par les ligues, celles-ci sont seules juges de leur mode de désignation) :

Simple hommes et Simple dames. Pour chaque ligue, les 2 joueurs et les 2 joueuses les mieux placés dans la liste, hormis ceux et celles exemptés de la 1^{ère} phase. Dans le cas où 5 ou 6 joueurs d'une même Ligue seraient exemptés de la 1^{ère} phase, la Ligue, si elle le désire, pourra néanmoins engager en 1^{ère} phase, 2 joueurs ou joueuses dans ce tableau, ce qui implique l'inscription d'un 7^{ème} ou 8^{ème} joueur ou joueuse. La commission contactera la ou les ligues concernées.

Double hommes / Doubles dames / Double mixte. Pour chaque ligue, la paire la mieux placée dans la liste, hormis celles exemptées de la 1^{ère} phase. Dans le cas où une Ligue aurait 3 paires exemptées en DH et DD ou 4 en DMX, elle aura la possibilité d'inscrire une paire supplémentaire. La commission contactera la ou les ligues concernées.

2.3. Repêchage pour la 1^{ère} phase

Afin que les tableaux soient complets, il sera procédé à un repêchage, en regroupant l'ensemble des **inscrits non retenus en application de l'article 2.2**, celui-ci sera fait en fonction du CPPP.

2.4. Diffusion des listes

Les listes des joueurs **exemptés, sélectionnés et remplaçants** seront communiquées à chaque ligue par le moyen le plus approprié au plus tard 16 jours avant la compétition.

Elles figureront également sur le site internet de la ffba (<http://www.ffba.org>).

2.5. Tableaux

Les tableaux sont constitués de la manière suivante :

- **SH** -> 16 poules de 3 -> 2 sortants par poule 2 tours en élimination directe -> 8 qualifiés pour la 2^{ème} phase
- **SD** -> 16 poules de 3 -> 2 sortantes par poule 2 tours en élimination directe -> 8 qualifiées pour la 2^{ème} phase
- **DH** -> 8 poules de 3 p. 2 p. sortantes par poule 2 tours en élimination directe -> 4 p. qualifiées pour la 2^{ème} phase
- **DD** -> 8 poules de 3 p. 2 p. sortantes par poule 2 tours en élimination directe -> 4 p. qualifiées pour la 2^{ème} phase
- **MX** -> 32 paires élimination directe -> 4 p. qualifiées pour la 2^{ème} phase

2.6. Remplacements pour la 1^{ère} phase

2.6.1. Simple

En cas de forfait :

- si le joueur est désigné par la ligue, c'est le 1^{er} non qualifié inscrit par celle-ci qui sera désigné,
- s'il n'y en a pas ou si le joueur est un repêché, c'est le 1^{er} remplaçant figurant sur la liste établie par la commission qui sera désigné

2.6.2. Double

Le double est complètement forfait :

- si le double est désigné par la ligue, c'est le 1^{er} double non qualifié inscrit par celle-ci qui sera désigné,
- s'il n'y en a pas ou si le double est un repêché, c'est le 1^{er} double remplaçant figurant sur la liste établie par la commission qui sera désigné.

Un seul des membres du double est forfait :

- Si, le remplacement a lieu **avant** la composition des tableaux, dans tous les cas, le joueur restant a le choix du partenaire, à condition que la nouvelle paire formée ne soit pas meilleure que la dernière paire qualifiée d'office ;
- Si, le remplacement a lieu **après** la composition des tableaux, dans tous les cas, le joueur restant a le choix du partenaire, à condition que la nouvelle paire formée ne soit pas meilleure que la dernière paire qualifiée d'office ni que la dernière des TDS. Dans le cas où le remplacement se fait au sein d'une TDS, la place dans la liste des TDS de la nouvelle paire ne devra pas être supérieure à celle qu'elle occupait auparavant.

3. DEROULEMENT DE LA 2^{EME} PHASE

3.1. Diffusion des listes

Les listes des joueurs **qualifiés et remplaçants** seront envoyées à chaque ligue par le moyen le plus approprié.

Elles figureront également sur le site Internet de la ffba (<http://www.ffba.org>).

3.2. 3.2 Tableaux

Les tableaux sont constitués de la manière suivante :

- SH 20 en élimination directe
- SD 20 en élimination directe
- DH 12 en élimination directe
- DD 12 en élimination directe
- MX 12 en élimination directe

3.3. Remplacement pour la 2^{ème} phase

3.3.1. Simple

En cas de forfait d'un exempté :

- avant le début de la 1^{ère} phase, sera désigné le joueur admis à la 1^{ère} phase ayant le meilleur classement par point,
- après le début de la 1^{ère} phase, sera désigné le meilleur des joueurs battus au dernier tour des qualifications (ceux-ci étant départagés au nombre de sets puis de points sur les 2 matchs du tour final de la 1^{ère} phase).

En cas de forfait d'un qualifié de la 1^{ère} phase :

- sera désigné le joueur battu au dernier tour de qualification par le joueur forfait,
- sera désigné le meilleur des joueurs battus au dernier tour des qualifications (ceux-ci étant départagés au nombre de sets puis de points sur les 2 matchs du tour final de la 1^{ère} phase).

3.3.2. Double

Le double est complètement forfait.

- En cas de forfait d'un exempté,
 - avant le début de la 1^{ère} phase, sera désigné le double admis à la 1^{ère} phase ayant le meilleur classement par point ;
 - Après le début de la 1^{ère} phase, sera désigné le meilleur des doubles battus au dernier tour des qualifications (ceux-ci étant départagés au nombre de sets puis de points sur les 2 matchs du tour final de la 1^{ère} phase ou, pour le mixte, sur les 3 derniers tours du tableau).
- En cas de forfait d'un qualifié de la 1^{ère} phase.
 - Sera désigné le double battu au dernier tour de qualification par le double forfait,
 - Sera désigné le meilleur des doubles battus au dernier tour des qualifications (ceux-ci étant départagés au nombre de sets puis de points sur les 2 matchs du tour final de la 1^{ère} phase ou, pour le mixte, sur les 3 derniers tours du tableau).

Un seul des membres du double est forfait,

- Si, le remplacement a lieu **avant** la composition des tableaux, dans tous les cas, le joueur restant a le choix du partenaire
- Si, le remplacement a lieu **après** la composition des tableaux, dans tous les cas, le joueur restant a le choix du partenaire, à condition que la nouvelle paire formée ne soit pas meilleure que la dernière des TDS. Dans le cas où le remplacement se fait au sein d'une TDS, la place dans la liste des TDS de la nouvelle paire ne devra pas être supérieure à celle qu'elle occupait auparavant.

4. CALENDRIER

Les 1^{ères} phases se dérouleront 2 par 2, mais dans **2 à 4 lieux différents**, les Cadets et Juniors à une même date, les Minimes et Benjamins à une même date.

La 2^{ème} phase se déroulera sur un seul lieu.